Mode d'emploi
de la déclaration au titre du code monétaire et financier

Avertissement : La déclaration au titre du code monétaire et financier doit être remplie uniquement par les personnes assujetties aux obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au titre de l'article L.561-2 du code monétaire et financier.

Comment remplir la déclaration?

1 Identifiez-vous

Le numéro d'identifiant permet d'identifier de manière unique l'organisme selon le secteur professionnel.
Par exemple: code interbancaire ou numéro d'enregistrement auprès de l'autorité de contrôle.

2 Indiquez vos coordonnées

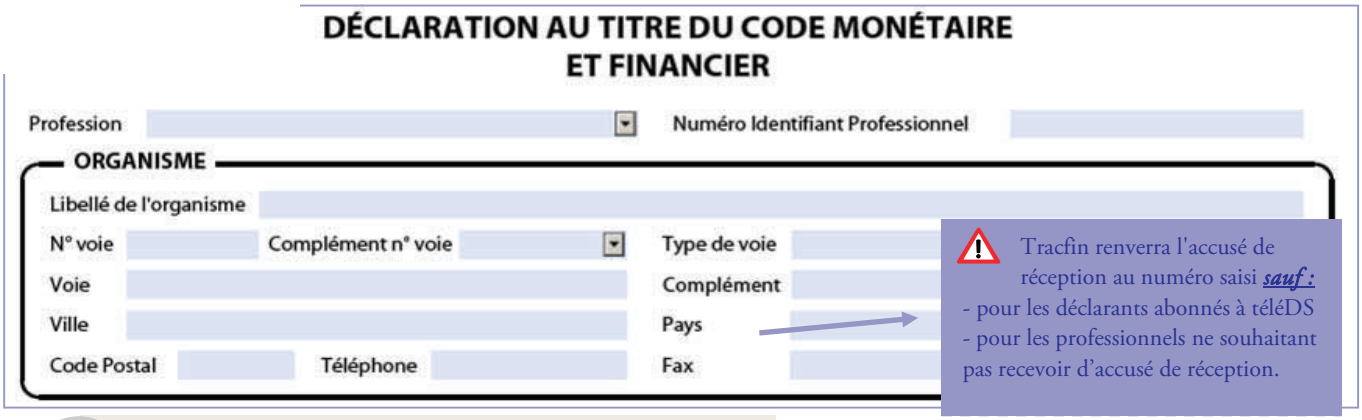

Tracfin renverra l'accusé de réception au numéro saisi ***sauf :***
- pour les déclarants abonnés à téléDS
- pour les professionnels ne souhaitant pas recevoir d'accusé de réception.

3 La rubrique « A propos de l'envoi »

Indiquez la date de la déclaration.
Il s'agit de la date à laquelle vous envoyez votre déclaration

Précisez votre référence interne :
Celle-ci peut être composée de chiffres et/ou de lettres.
Pour faciliter le suivi de votre déclaration dans vos échanges avec Tracfin, conservez cette référence.

Indiquez à quel titre du code monétaire et financier la déclaration de soupçon est effectuée :
Six options sont proposées :

- **En cas de suspicion portant sur des sommes ou opérations provenant d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an** cochez la case ***« déclaration au titre du chiffre 1 de l'article L. 561-15 du CMF »***
  En cas de suspicion de financement de terrorisme, cochez la case ***« déclaration au titre du chiffre 1 de l'article L. 561-15 du CMF »***
- **En cas de suspicion de blanchiment de fraude fiscale** et en présence d'au moins un critère défini par décret n°2009-874 du 16 juillet 20009: cochez la case ***« déclaration au titre du chiffre 2 de l'article L.561-15 du CMF»***
- **En cas de non détermination de l'origine de l'anomalie constatée** : cochez la case ***« déclaration au titre des chiffres 1et 2 de l'article L.561-15 du CMF »***
- **Pour signaler les opérations concernant les trusts, fiducies et placements fiduciaires** (au sens de l'article L.561-15 –IV du code monétaire et financier) : cochez la case correspondante
- **En cas de doute sur l'identité du donneur d'ordre ou du bénéficiaire effectif** (au sens de l'article L.561-15 –IV du code monétaire et financiers): cochez la case ***« opérations concernant les opérateurs dont l'identité reste douteuse ».***
- Si les opérations dont vous avez connaissance ont un **lien avec les pays et territoires non coopératifs désignés par décret** : cochez la case correspondante.

Précisez s'il s'agit d'une déclaration complémentaire.
La déclaration complémentaire fait suite à une déclaration initiale. La déclaration complémentaire doit être effectuée par le professionnel dans les cas où il a connaissance de nouvelles informations de nature à conforter ou modifier les éléments envoyés à Tracfin lors d'une déclaration initiale.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'accusé de réception, cochez la case correspondante.
Dans le cas contraire, **Tracfin envoie automatiquement un accusé de réception.**

Indiquez la personne habilitée à être contactée pour information sur le dossier (s'il ne s'agit pas du déclarant habilité)

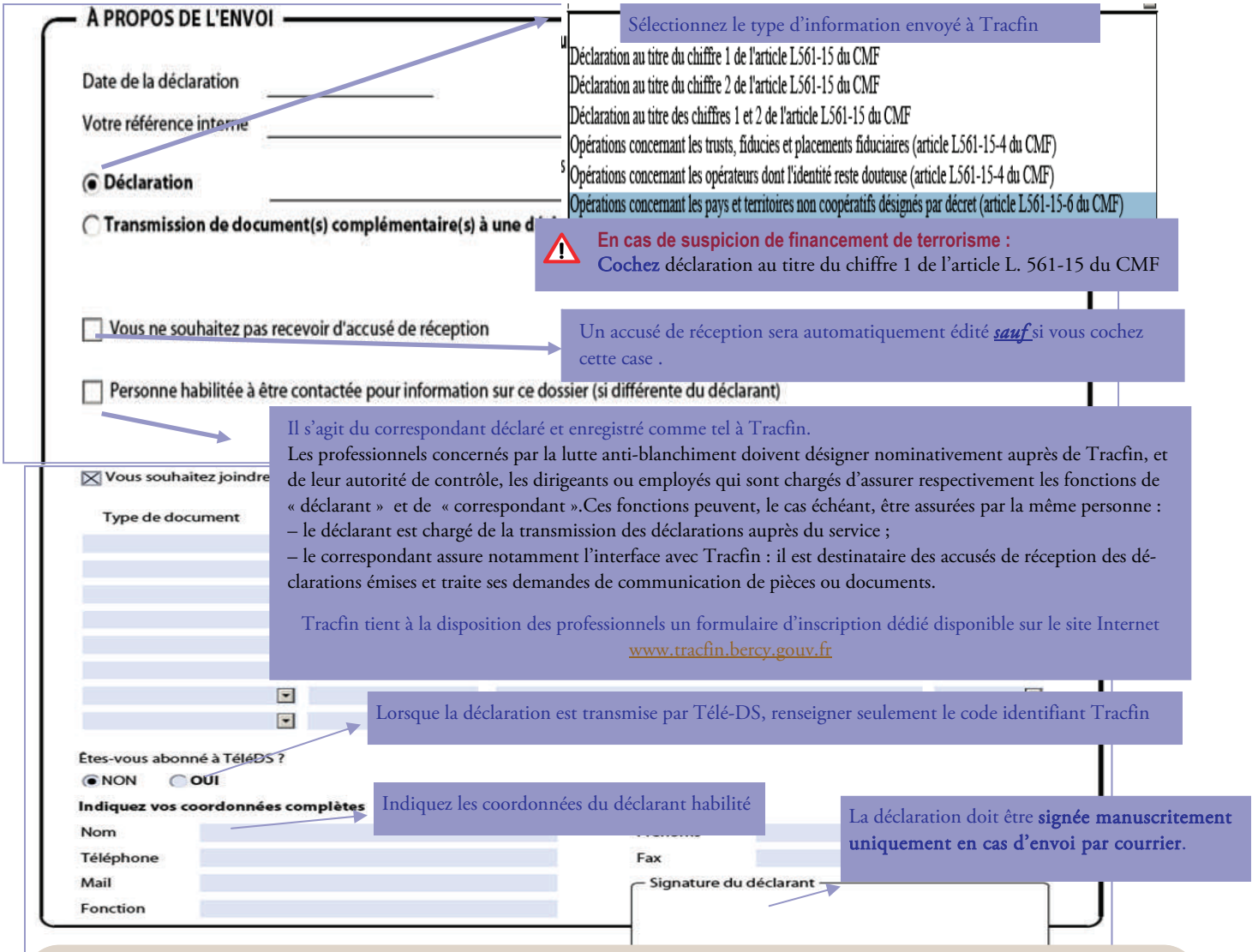

Tracfin recommande de joindre uniquement les documents étayant la déclaration de soupçon :

- copies des pièces d'identité des personnes physiques
- copies des statuts des personnes morales
- copies du mandat du représentant légal
- copies des moyens de paiement scripturaux (chèques, bordereaux de virements…)
- copies de relevés de comptes bancaires

Des documents complémentaires pourront, le cas échéant, être demandés par Tracfin dans le cadre de son droit de communication.

En cas d'envoi par télé-procédure, la taille maximale d'un envoi est de 10 Mo (déclarations et documents joints).

4 Complétez le cartouche « synthèse »

Précisez les principales caractéristiques de l'opération qui permettront de soupçonner une opération de fraude financière

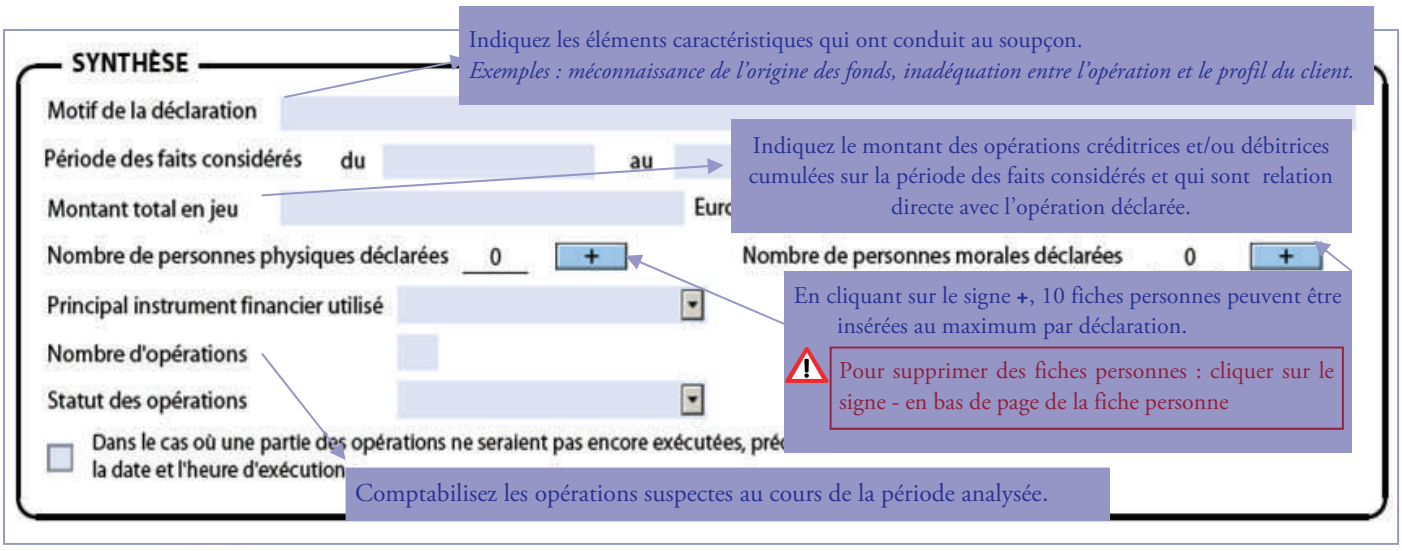

5 Les fiche(s) personne(s) physiques et/ou personnes morale(s)

- Si le dossier implique plus de dix personnes, établir une déclaration complémentaire (sans reprendre dans son intégralité l'exposé des faits de la déclaration initiale pour ne pas créer de doublon).
- Les fiches personnes doivent comporter une identification précise et actualisée du client.

Fiches personne(s) physique(s)

Indiquez:

- L'état civil complet de la personne avec le lieu de naissance;
- La nationalité;
- L'activité professionnelle précise et actuelle;
- Les éléments relatifs aux pièces d'identité (joindre une copie).

Quelques précisions

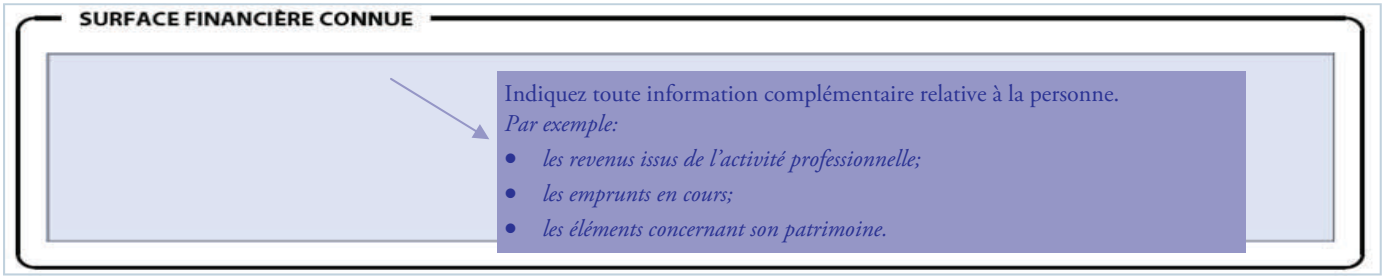

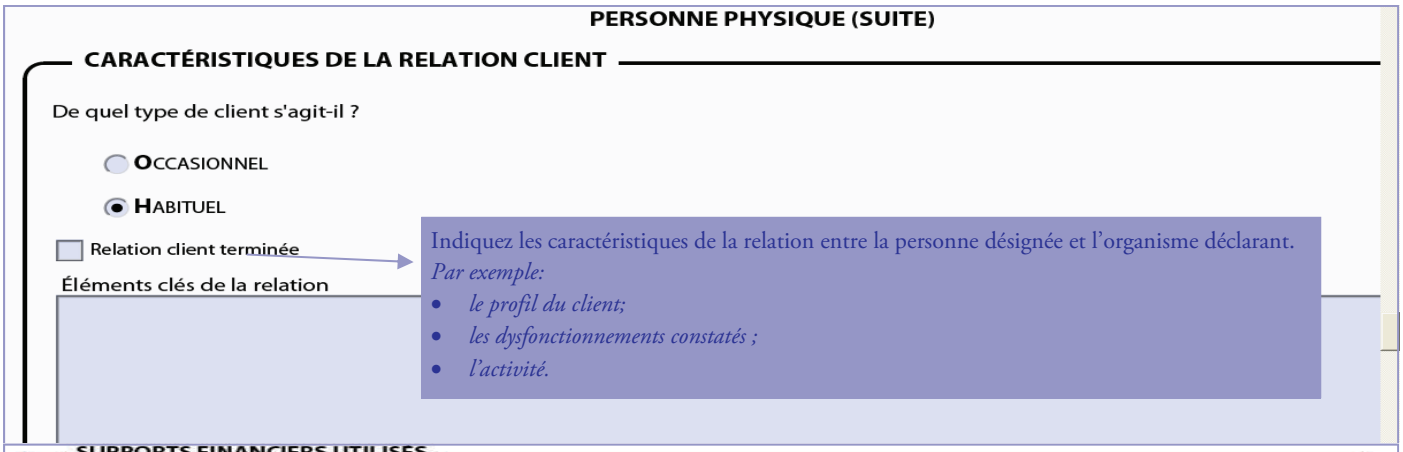

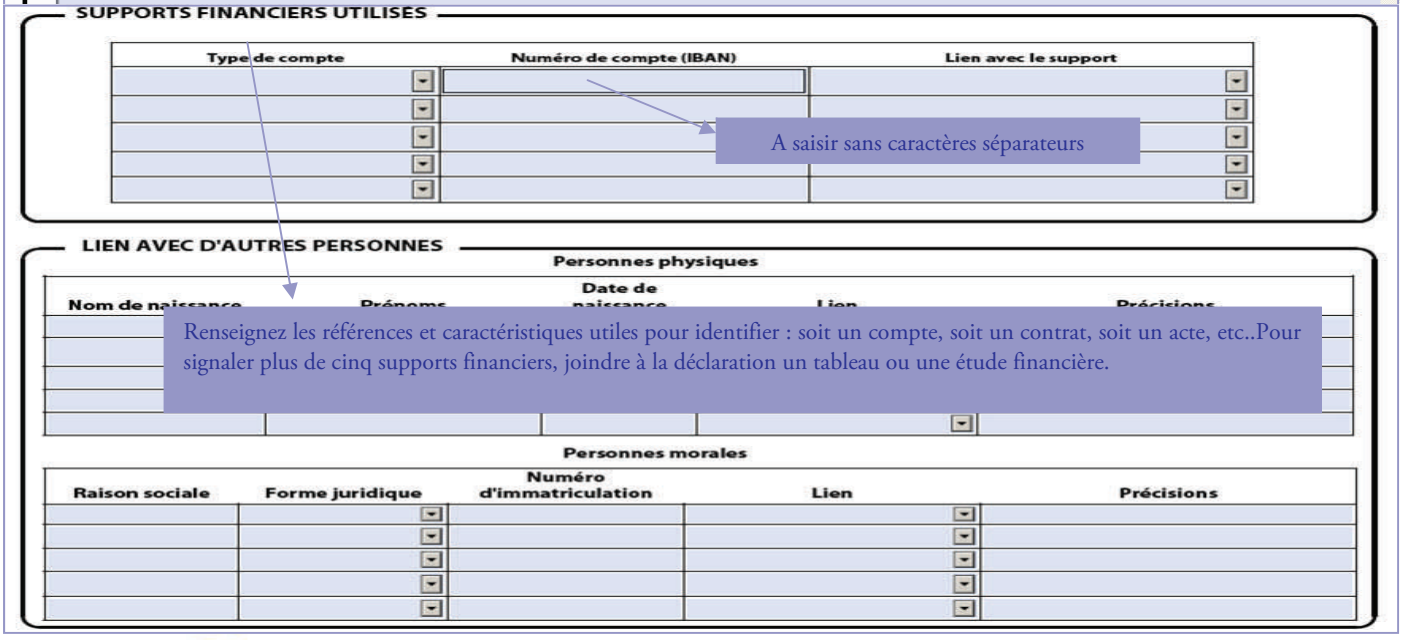

Indiquez:

- La raison sociale, l'enseigne et la forme juridique;
- Le numéro et la date d'immatriculation;
- Le secteur et l'activité précise et actuelle;
- Les représentants légaux (mandat).

Quelques précisions

INFORMATIONS SUR L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE MORALE

Raison sociale
Enseigne ou sigle
Forme juridique
Secteur
Activité
N° Immatriculation
Date d'immatriculation
Pays
Identifiant TVA UE

A saisir sans caractères séparateurs. Faire « entrée » pour aller à la ligne.

N° voie | Complément n° voie | Type de voie
Voie | Complément
Ville | Pays
Code Postal | Téléphone | Fax
Site Internet

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nom de naissance	Prénoms	Date de naissance	Ville de naissance	Pays de naissance	Fonction

SUPPORTS FINANCIERS UTILISÉS

Type de support | Numéro de compte international (IBAN)

Personnes habilitées à utiliser ce support

Nom	Prénoms	Date de naissance	Ville de naissance	Droits sur le compte

Indiquez les personnes concernées par les opérations douteuses qui disposent de droits sur ces supports.

Type de support
Personnes hab

Nom	Prénoms	Date de naissance	Ville de naissance	Droits sur le compte

LIEN AVEC D'AUTRES PERSONNES

Personnes physiques

Nom de naissance	Prénoms	Date de naissance	Lien	Précisions

Indiquez toute information relative aux personnes physiques ou morales ayant un lien avec la personne faisant l'objet de la présente fiche et pouvant intervenir dans les opérations suspectes. Préciser leur rôle le cas échéant.

Personnes morales

Raison sociale	Forme juridique	Numéro d'immatriculation	Lien	Précisions

6 Analyse des faits, indices de blanchiment

⚠ Ce cartouche doit impérativement inclure une **ANALYSE DÉTAILLÉE DES FAITS ET DES INDICES DE BLANCHIMENT**

- **Explicitez tous les éléments permettant d'identifier clairement le soupçon qui motive la déclaration.**
- **Précisez tous les éléments objectifs à l'origine du soupçon :**
  - ⇒ Synthèse des opérations, des mouvements et des caractéristiques inhabituelles;
  - ⇒ Développement des faits, des caractéristiques des opérations ;
  - ⇒ Précision de l'origine et de la destination présumées des fonds sur lesquels porte le soupçon.
- **Exposez votre analyse du cas déclaré :**
  - ⇒ Conclusions ayant conduit à l'émergence d'un soupçon;
  - ⇒ Facteurs ou circonstances inhabituelles qui ont amené à déclarer ces sommes ou opérations pouvant participer au blanchiment d'argent ou au financement d'activités terroristes.

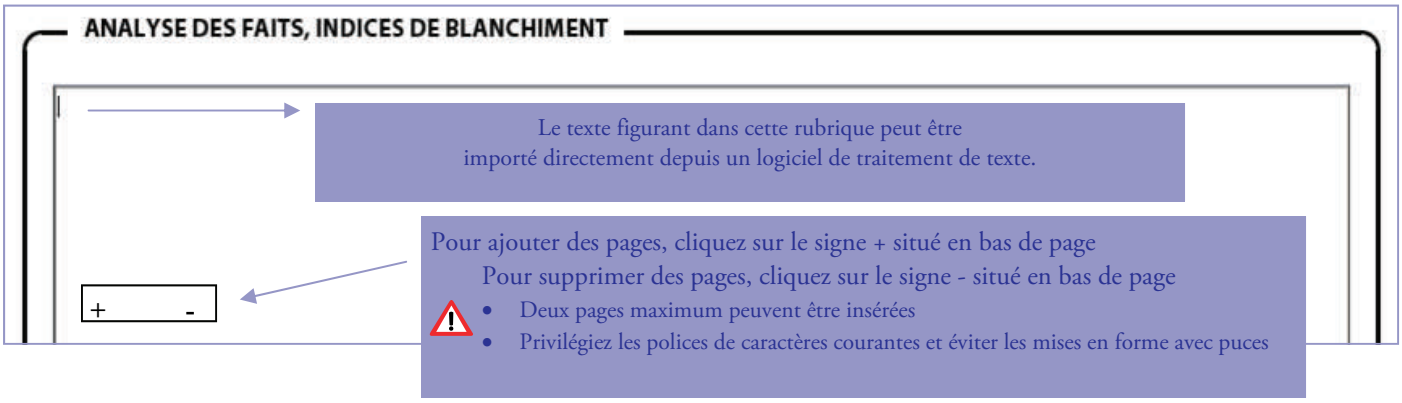

Comment envoyer sa déclaration de soupçon ?

1 Par télé-procédure

Depuis la page d'accueil du site internet de Tracfin :
www.economie.gouv.fr/tracfin

⚠
- **Aucune déclaration ne doit être envoyée à Tracfin par mèl** pour des raisons d'authentification de l'expéditeur et de sécurité
- **L'envoi par télécopie est strictement réservé aux cas d'urgence signalée préalablement à Tracfin** et sous réserve de bonne lisibilité de la déclaration. Il ne doit pas être doublé d'un envoi par courrier.

2 Par courrier

Les déclarations doivent être envoyées par **courrier simple** à :

TRACFIN
10 rue Auguste Blanqui
93 186 MONTREUIL Cedex

⚠
- **Ne pas plier, ni agrafer les feuilles.**
- **Ne pas ajouter d'annotations manuscrites, ni de cachets.**

Quelques précisions techniques

1 Comment utiliser le fichier pdf type version V2?

- Le formulaire PDF est un **formulaire dynamique :** l'utilisateur peut saisir à l'écran les données relatives à la déclaration.
  - ⇒ Possibilité de remplir les *champs visibles en surbrillance (de couleur bleue)*
  - ⇒ Enregistrement des données saisies (possibilité d'importation des données, voir *infra*).
- Le formulaire peut être **rempli hors ligne** à partir du modèle téléchargé sur le site internet de Tracfin www.econonmie.gouv.fr/tracfin

⚠ Utiliser la version Acrobat Reader 8.1.1 ou 8.1.2 (téléchargeable gratuitement sur le site www.adobe.fr)

2 Comment importer des données en format XML dans le formulaire PDF?

- L'import de données XML peut être mis en place par les services informatiques des déclarants grâce aux fonctions Adobe.
- Ce développement, à la charge de l'organisme déclarant, permet d'alléger la saisie des utilisateurs du formulaire qui font notamment des envois en quantité.

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette fonctionnalité:

Contact : crf.declaration@finances.gouv.fr

en précisant en objet : Fourniture du schéma XML du formulaire pour les fonctions d'import et d'export

Rappel des principales recommandations

Concernant l'établissement de la déclaration

- **Joindre uniquement les documents étayant la déclaration de soupçon;**
- **Si le dossier implique plus de dix personnes, établir une déclaration complémentaire;**
- **Les fiches personnes doivent comporter une identification précise et actualisée du client;**
- **En cas de signalement de plus de cinq supports financiers, joindre à la déclaration un tableau ou une étude financière;**
- **Ne pas remplir la déclaration manuscritement;**
- **Saisir les chiffres sans caractère séparateur.**

Concernant l'envoi de la déclaration

- **Aucune déclaration ne doit être envoyée par mèl;**
- **En cas d'envoi par télé-procédure:**
  Ne pas dépasser la taille maximale de 10 Mo (déclarations et documents joints)
- **En cas d'envoi par courrier :**
  - ⇒ Ne pas plier, ni agrafer les feuilles;
  - ⇒ Ne pas ajouter d'annotations manuscrites, ni de cachet.

Conception et réalisation: TRACFIN-Service communication– Reproduction et diffusion soumise à autorisation